

Colloque

INTERNET ET LES DROITS DE L'HOMME

sous la Présidence de Madame Françoise Tulkens,
Juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme

et la coordination de Monsieur Frédéric Dechamps,
avocat au barreau de Bruxelles

Vendredi 22 novembre 2002

Plus personne ne le conteste, la liberté d'expression trouve dans l'Internet un moyen idéal pour s'exercer. En quelques « clics », il est en effet possible de partager ses idées avec des milliers d'autres personnes d'horizons très différents.

Suite aux attentats qui ont récemment secoué les Etats-Unis, quelques pays ont estimé qu'il devenait nécessaire, voire primordial, de légiférer de manière plus stricte, proposant ainsi des textes souvent qualifiés d'anticonstitutionnels et fratricides pour les libertés publiques, en ce compris la liberté d'expression.

Pour sa part, le respect de la vie privée, consacré depuis longtemps dans nos pays, subit également des mutations importantes.

Internet est un formidable terrain de jeu pour qui souhaite collecter et traiter des données relatives à une personne. La notion de « gouvernement électronique », aussi louable soit-elle, risque de susciter de nombreuses controverses notamment quant à l'échange des informations entre les administrations publiques.

Le citoyen doit obtenir des garanties pour éviter des ingérences incontrôlées dans sa vie privée.

Les droits de l'homme sont aussi menacés par ce nouveau média et se pose alors la question fondamentale : comment assurer efficacement le respect des droits de l'homme sur Internet et comment le droit appréhende-t-il ce phénomène ?

Tels sont précisément les divers aspects que nous souhaitons aborder lors du colloque qui se tiendra le 22 novembre 2002 au m-village.

Programme de la journée

- 9 h 00 : Accueil des participants
- 9 h 30 : Introduction par Monsieur Frédéric Dechamps
- 9 h 45 : **Internet et la protection de la vie privée des citoyens
par Madame Nathalie POUPAERT**
- 10 h 15 : **La liberté d'expression, le respect de la dignité et des droits de la personne
sur Internet
par Madame Isabelle RORIVE**
- 10 h 45 : Pause-café
- 11 h 00 : **Réglementation étatique, auto-régulation ou co-régulation : comment assurer
efficacement le respect des droits de l'homme sur Internet ?
par Monsieur Benoît FRYDMAN**
- 11 h 30 : Questions – réponses
- 12 h 00 : **Clôture de la 1^{ère} partie par Madame Françoise Tulkens**
- 12 h 45 : Lunch
- 14 h 00 : **Les ateliers**
- 15 h 30 : Synthèse des ateliers
- 16 h 15 : **Intervention de clôture**
- 16 h 45 : Cocktail de rencontre entre les participants, les orateurs et la presse

Les ateliers de l'après-midi

- Atelier 1 : **La recherche d'informations sur le Net**
Animateur : Monsieur Patrice Despretz
- Atelier 2 : **Internet et la surveillance des travailleurs**
Animateur : Madame Laurence Gallez
- Atelier 3 : **Internet et l'accès à la justice : étude de quelques cas particuliers**
Animateur : Monsieur Maxime Le Borne
- Atelier 4 : **Internet et la liberté d'expression : quelques aspects pratiques**
Animateur : Monsieur Ludovic Hennebel

Le lieu

Le colloque se déroule au m-Village, rue des Palais, 44 à 1030 Bruxelles.

Incubateur d'entreprises, centre de formation et lieu d'événement autour des technologies de l'information et de la communication, m-Village organise également des séminaires, des conférences et des colloques.

Les frais de participation

La participation forfaitaire est de 120 Euros qui comprend le lunch et la participation au cocktail.

Pour les étudiants, la participation s'élève à 30 Euros sur présentation de la carte d'étudiant et comprend également le lunch et la participation au cocktail.

Les modalités d'inscription

L'inscription tant aux interventions de la matinée qu'aux ateliers de l'après-midi est **indispensable**.

Par téléphone au : 00 32 (02) 211 33 70

Par télécopie : 00 32 (02) 218 89 73

Par courriel à l'adresse : mbv@m-brussels.com

Via l'Internet sur le site : www.m-village.com
(« Inscription en ligne »)

Résumé des interventions de la matinée

- **Internet et la protection de la vie privée des citoyens**
par Madame Nathalie POUPAERT

L'intervention examinera tout d'abord un aperçu des dispositions légales applicables à cette matière pour s'attacher plus particulièrement à l'aspect de la protection de la vie privée des citoyens face aux initiatives publiques (« e-government »). L'accent sera mis sur les obligations pesant sur les pouvoirs publics pour respecter la vie privée des citoyens.

- **La liberté d'expression, le respect de la dignité et des droits de la personne sur Internet**
par Madame Isabelle RORIVE

Propos racistes et xénophobes, diffamation, violation de la vie privée, droits d'auteur, sites obscènes et dangereux, sites contestataires etc. : entre liberté d'expression et respect des droits d'autrui, comment le droit appréhende-t-il certains contenus problématiques véhiculés sur Internet?

- **Réglementation étatique, auto-régulation ou co-régulation : comment assurer efficacement le respect des droits de l'homme sur Internet ?**
par Monsieur Benoît FRYDMAN

Face à un réseau global, les Etats, les autorités administratives, les juges et les entreprises doivent inventer et mettre en oeuvre de nouveaux modes de régulation et de nouvelles formes de responsabilité et de collaboration.

De l'affaire Yahoo! à la directive européenne sur le commerce électronique et à la Convention internationale sur la cybercriminalité, l'intervention passera en revue les instruments les plus récents mis à la disposition des régulateurs, ainsi que leur efficacité dans la lutte pour le respect des droits de l'homme.

Les orateurs et animateurs

(dans l'ordre des interventions)

1. Monsieur **Frédéric DECHAMPS**, coordinateur du colloque, avocat au barreau de Bruxelles
2. Madame **Nathalie POUPAERT**, chercheur au centre de recherche informatique et droit (CRID), Facultés Notre Dame de la Paix, Namur
3. Madame **Isabelle RORIVE**, chercheur au centre de droit comparé et d'histoire du droit, Université Libre de Bruxelles
4. Monsieur **Benoît FRYDMAN**, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Directeur du centre de philosophie du droit
5. Madame **Françoise TULKENS**, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme
6. Monsieur **Patrice Despretz**, consultant en édition juridique électronique, secrétaire de rédaction de la revue « *Droits fondamentaux* » (France)
7. Madame **Laurence Gallez**, assistant de recherche aux facultés Universitaires de Saint Louis
8. Monsieur **Maxime Le Borne**, avocat au barreau de Bruxelles
9. Monsieur **Ludovic Hennebel**, chercheur à l' Université Libre de Bruxelles, spécialiste des Droits de l'homme